

L'ABANDON DES CANTOUNAILLES (La structure foncière, la population active)

On plantait jusque dans les ribes

"Ancien temps, le baron pouvait faire le tour du village sans sortir de sa propriété", disent les anciens. Au début du siècle le baron Charles Albert de Vignet, marquis de Vendeuil, possède trois grands domaines, Il est propriétaire également de nombreuses terres autour du village proprement dit. "Pour faire marcher tout ça, le baron employait des régisseurs, des ouvriers, un forgeron, des *pastres* (bergers)." Lorsque le baron séjourne au village, il est entouré de divers domestiques parmi lesquels un cocher et un cuisinier. Julien Perrier, né en 1897, se souvient que le baron voyage dans un Tilbury tiré par quatre mules et, plus tard, par quatre chevaux. "C'était un grand *batre*."

Le baron décède en 1912. Sa propriété est partagée entre les enfants. Une partie des terres est vendue. Beaucoup d'acquéreurs sont ouvriers sur l'un de ses domaines, ou fermiers. Ils ne possédaient guère jusque-là que quelques parcelles dans du mauvais terrain, des parcelles caillouteuses où "ils *faisaient venir* de la vigne, du seigle, de l'avoine, des oliviers". Disséminés dans la garrigue, les *clapas*, tas de pierres arrachées des champs, témoignent des efforts déployés. "Dans ces vignes, les *souches* étaient plantées très serrées, pour gagner de la place on plantait jusque dans les *ribes*", jusque sur les bords de champ : buttes, rives des fossés (Henri Bouet). Il était impossible de manœuvrer avec un cheval. Les paysans travaillaient avec un bigot, "pioche à deux ou trois *banes* (cornes)". Disposant désormais de terres plus propices à la culture, "ils ont abandonné ces *cantounailles* (recoins) et ont acheté un cheval et une charrue".

Les pélos

La consultation de la matrice cadastrale donne une idée très fautive de la structure foncière. Le morcellement semble extrême. En fait, de nombreuses personnes appartenant au même foyer ont des terres à leur nom. Pour s'y retrouver le plus efficace est de passer en revue le village avec ma tante Lucie qui, pour avoir longtemps occupé la fonction de secrétaire de la Mutuelle agricole, a "trépié (gambadé) dans toutes les maisons".

En 1930, le village se compose de 126 foyers. En dehors des descendants du baron, la terre cultivable appartient pour la plus grande part à une vingtaine de foyers. Ces derniers vivent dans l'aisance. Ce sont les *pélos*. D'autres possèdent des propriétés de faible importance, et souvent n'atteignent un niveau de vie convenable "qu'en prenant des terres à la ferme" (en ferme) ou en disposant de revenus annexes tirés d'un commerce. Le reste est formé des "petits petits" propriétaires. "Les plus *enfangués* (embourbés) devaient vendre leur vin sur souche", le vendre par avance, aux plus mauvaises conditions. "Ceux-là, ils *caguaient* (chiaient) d'un petit cul."

Environ un foyer du village sur deux est composé de paysans. Mais pour évaluer la dépendance de celui-ci à l'égard de l'agriculture, il faut ajouter les 24 foyers d'ouvriers agricoles, ou plutôt de domestiques, comme on dit alors, et les foyers de vieux propriétaires qui ont "donné leur exploitation à la ferme".

Restent commerçants et artisans, tous dépendent des paysans et de leur pouvoir d'achat. Rares sont les foyers indépendants de la sphère économique de la société paysanne : ceux de quelques retraités de l'administration et celui d'un "cantonnier de la route", employé par l'administration des Ponts. On compte également quatre femmes âgées et seules dont j'ai le plus grand mal à comprendre de quoi elles vivent. En tout cas de très peu. "Elles vivaient de leurs rentes et crevaient de leurs revenus."

Extrait de son ouvrage : Des platanes, on les entendait cascailler, Vivre et parler dans un village du midi.
Pour toute information sur les publications de l'auteur, voir www.renedomergue.com

OURS

Le petit Montpezagau est réalisé par la Mairie :
Directeur de la publication : Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire
Rédaction : L. DURET
Photos : Laurent Nardini, Laetitia Duret
Impression : Mairie

NOUS CONTACTER :
accueil.mairie@montpezat30.fr - 04 66 81 10 66
<https://www.facebook.com/Mairie.Montpezat.gard>
www.montpezat-gard.fr



ÉDITO : Des actions aujourd'hui pour les enjeux de demain...

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
Cette rentrée 2023 est très importante à plusieurs titres et en premier lieu le changement climatique. Pour appréhender les enjeux de demain tous domaines confondus, "la France doit être le moteur du changement de l'Europe". Aussi, il est temps de lancer les plans d'actions dans nos communes, car demain, nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas !

Comme je l'écris régulièrement, nous y travaillons depuis plusieurs années. En effet, notre volonté politique est de mettre en cohérence tous nos projets avec les objectifs de résilience et de transition écologique. Après avoir divisé par deux la consommation électrique totale de la commune, isolé les bâtiments communaux, réduit très significativement la consommation d'eau potable, terminé l'étude de réutilisation des eaux usées etc....., le moment est venu de réintroduire de la biodiversité sur nos sols minéralisés au fil du temps.

C'est l'objectif de notre projet "cœur de village", sur lequel nous avons beaucoup travaillé, particulièrement au regard des solutions techniques à adopter. Ce projet va désimperméabiliser les sols et végétaliser les espaces les plus sensibles aux îlots de chaleur et à la pollution de l'air. Il s'inscrit totalement dans le cadre de la transition écologique et permettra par ailleurs de valoriser le patrimoine du centre historique.

Nous sommes évidemment conscients des changements induits, qui vont peut-être perturber votre quotidien. Il n'empêche qu'à la lumière des enjeux énergétiques et climatiques contemporains, il est nécessaire de progresser vers une vision économique post carbone. Les mesures et actions mises en place sont pragmatiques et réalistes, elles ne reposent pas sur des technologies miracle mais sur une gestion rigoureuse, des techniques actuelles, des coûts maîtrisés et du bon sens. En ce qui concerne les autres projets, comme prévu, le chantier de la Maison des associations est lancé pour une fin prévue avant l'été prochain, les jeux pour enfants ont été renouvelés et de nouveaux sont apparus, le four communal est neuf avec une économie d'énergie conséquente et le chauffage du foyer communal fait désormais l'objet d'un système de pilotage optimisé (GTB). Tous ces projets ont été largement subventionnés.

La fin d'année verra d'autres projets lancés comme la réfection des chemins communaux, de nouvelles illuminations seront mises en place en décembre, et la médiathèque aura une nouvelle pompe à chaleur. Enfin l'étude hydraulique (police de l'eau) de "La Queyrade" est en cours afin que le permis d'aménager soit ensuite lancé. Bref, nos objectifs planifiés seront de nouveau atteints ou terminés pour cette année 2023.

C'est donc la rentrée et nous avons reçu nos taxes foncières. Comme je l'ai annoncé en avril, vos bases d'imposition ont augmenté de 7,1% et l'inflation bat des records. Je reste donc sur ma position et il aurait été très apprécié par tous les administrés que la Communauté de Communes du Pays de Sommières abaisse le taux de la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) d'au moins 2%. Encore faudrait-il une gestion exemplaire et équilibrée des investissements. Cette affaire n'est pas terminée et j'y reviendrai le moment venu.

Je conclurai par une note positive en exprimant ma satisfaction de voir reculer les actes de délinquance. Notre commune est un lieu où il fait bon vivre, où les décisions sont débattues, partagées et prises dans un esprit citoyen... les résultats depuis presque 10 ans en témoignent.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente rentrée.

*Jean-Marc Jancovici ingénieur consultant en énergie / climat,
Créateur du bilan carbone.



TRAVAUX / INVESTISSEMENTS

• Lancement des travaux de la future Maison des associations

Les travaux de la Maison Marseille qui deviendra la Maison des Associations ont débuté.

Gros œuvre, terrassement, rénovation de la charpente et de la couverture occuperont toute cette fin d'année 2023.



• Changement du four de la boulangerie

Le four communal de la boulangerie a été remplacé durant l'été afin d'assurer des performances techniques et énergétiques optimisées. La commune continue ses efforts pour réduire les consommations énergétiques de tous ses équipements.

• Projet Coeur de village

Le 7 septembre dernier, une réunion publique était organisée au foyer municipal afin de présenter le projet aux habitants.

Nous tenons à vous remercier pour votre mobilisation et la qualité de vos questions. Le projet a séduit la majorité des personnes présentes et plusieurs remarques ont été prises en compte.

Le planning de lancement des travaux dépend désormais des interventions sur les réseaux humides et des délais de demande de subventions.



Ça s'est passé à Montpezat !



Les Vendredis musicaux.



Le forum des associations

ASSOCIATIONS



● **Changement des horaires de la médiathèque**

A partir de septembre, la médiathèque sera ouverte :

- le lundi de 17 h à 18 h 30
- le mardi de 16 h 30 à 18 h
- le vendredi de 17 h à 18 h 30
- le samedi de 10 h 30 à 11 h 30

La Médiathèque fait sa rentrée avec de nouveaux livres



Et venez découvrir les coins BD adultes et enfants :



● **Guichet unique Rénov'Occitanie**

Le guichet unique Rénov'Occitanie Sud-Gard propose un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires. Les informations et les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés. Ils visent à aider les ménages à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation.

Permanence téléphonique : 04 66 70 98 58

Le lundi et vendredi de 13h30 à 17h00
Le mardi et jeudi de 9h00 à 12h30

Par internet :

<https://www.les-caue-occitanie.fr/gard/rdv-renov-occitanie-sud-gard>



● **PROJET EOLIEN TOTAL ENERGIES : sur le bois des Lens à Moulézan**

La Préfecture du GARD par lettre du 28 juillet 2023 informe qu'une enquête publique relative à la création d'un parc d'éoliennes sur le bois des Lens aura lieu : **du 26/09/2023 à 9h au 27/10/2023 à 12h à Moulézan.**

Le conseil municipal s'était déjà prononcé contre le projet éolien Total Energies sur le bois des Lens le 07 décembre 2021. Au regard des explications de TOTAL ENERGIES et du photomontage présenté en séance depuis le croisement D722/D522 (Rue de Nimes), qui confirme la pollution visuelle venant s'ajouter aux risques connus de difficultés en cas d'incendie, de destruction de la biodiversité et de la protection de notre ressource en eau potable sous le bois des Lens, le conseil municipal a confirmé son opposition.

Le public peut également faire part de son opposition ou de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/projet-eolien-moulezan/>

ou par mail à l'adresse électronique suivante : ep-projet-eolienmoulezan@democratie-active.fr



OCTOBRE ROSE !

Les parapluies roses reviendront orner notre commune pour sensibiliser toutes les femmes à l'importance du dépistage du cancer du sein et récolter des fonds pour la recherche.

Nouveauté : Vendredi 13 octobre, à 18h
Les associations Auxia Dance et Armonia s'associent pour vous proposer un flashmob !



● **Changement adresse mail mairie !**

L'adresse mail de la Mairie évolue ! Désormais, il convient de nous adresser toutes les demandes à :

accueil.mairie@montpezat30.fr

La boîte mail 'mairie.montpezat@wanadoo.fr' a vocation à disparaître.

**L'opé
brioches**



L'EAM Les Massagues organise, avec l'UNAPEI30, **une Opération Brioches.**

A noter :
La collecte de dons se fera la semaine précédente, du 02 au 08 octobre.



● **Modification emplacement boîte aux lettres**

En raison des travaux de démolition prévus prochainement rue Canta Perdrix, la boîte aux lettres de relevage, anciennement située rue Canta Perdrix a été déplacée chemin de Parignargues (devant le n° 213, au croisement avec la rue Canta Perdrix).



● **Rentrée des classes**



● **100 ans de Mme Lafont**

La commune connaît désormais une centenaire, Mme Lafont, résidant Chemin de Gérancieux avec sa fille Mme Christianne Roule. Elisabeth Lafont (née Mézy) est née le 6 Septembre 1923 à Générac.

Nous avons fêté cette superbe occasion à ses côtés et lui souhaitons encore de longues et belles années de vie.



LE PASS SPORT

Profitez-en !

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans un club sportif volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2023-2024

Qui est concerné ?



Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

- **Le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017** bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 6 à 17 ans révolus.
- **Le 1^{er} juin 2003 et le 31 décembre 2017** bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 6 à 19 ans révolus.
- **Le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007** bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans.
- **Les étudiants âgés au plus de 28 ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024.

Où l'utiliser ?



Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

- **Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées** par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.
- **Les associations agréées JEP ou Sport et les structures du loisir sportif marchand** (par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire, etc.).

Plus d'informations : <https://www.pass.sports.gouv.fr>